

et aux fabricants de vin de donner plus de force à leur produit avec la dose naturelle d'alcool que renferme le raisin?

L'honorable M. SMITH: Oui, pour l'exportation.

L'honorable M. HARMER: Pour l'exportation seulement? ?

L'honorable M. SMITH: Oui. Cet alcool est franc de droit. Pour la consommation domestique là-bas, il y a une taxe d'accise, il va sans dire.

L'honorable M. HARMER: J'ai une autre question à faire pour ma seule édification. La dose d'alcool—34 ou quelle qu'elle soit—que renferme le vin australien importé au Canada empêche-t-elle le prélèvement du droit de neuf dollars par gallon?

L'honorable M. SMITH: Me demande-t-on s'il y a une taxe d'accise sur cet alcool?

L'honorable M. HARMER: Oui.

L'honorable M. SMITH: Il n'y en a pas.

L'honorable M. HARMER: La dose étant inférieure à 34, la taxe d'accise ne peut pas être exigée, n'est-ce pas?

L'honorable M. SMITH: Il n'y a pas de taxe d'accise sur le vin, ni sur l'alcool qui sert à le fortifier, lorsque le produit est exporté.

L'honorable M. GORDON: Honorables sénateurs, je désire faire en quelques mots l'éloge de la présente convention. Le très honorable sénateur d'Eganville (le très hon. M. Graham) a dit qu'il est bien difficile de conclure un traité entre les dominions. Il est fort renseigné en de telles matières, et je suis certain qu'il a raison. Il me semble que cette convention entre l'Australie et le Canada présente plusieurs heureuses caractéristiques. Quant au tarif général, je suis d'avis qu'il ne faut imposer que les articles que nous pouvons fabriquer ou produire, et que les autres doivent entrer au pays en franchise. D'après ce principe, nous avons une belle occasion de commercer avec l'Australie, et je suis bien aise de voir que nous en tirons parti. Ainsi, l'Australie a besoin de certains bois, tels que les billes de sapin ou de pin, que son sol ne produit pas et que nous pouvons lui fournir. Ces articles et d'autres, y compris le papier à journal, seront admis en Australie à des conditions spéciales et, en retour, nous admettrons en franchise au Canada des produits Australiens, comme le noyer, le chêne satiné, les arachides, les pruneaux séchés, le raisin de Corinthe séché—dont nous consommons des wagonnées—et d'autres articles. Pour quelle raison imposerions-nous ces produits? Je crois savoir que la Colombie-Anglaise tente de produire

L'hon. M. HARMER.

des pruneaux, mais sur une petite échelle jusqu'à présent. Par conséquent, leur importation en franchise dans le moment ne saurait faire de mal. Au contraire, nos consommateurs bénéficieront des bas prix qui en résulteront. Je remarque que les oranges se trouvent aussi sur la liste des articles admis en franchise pendant six mois de l'année. Je n'entrerai pas dans le détail parce que je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je suis certain que l'importation de ces effets aux termes du traité ne causera de tort à personne au Canada. Je suis convaincu que l'Australie aussi a fait un bon marché. Selon moi, le traité est idéal et plus nous en concluerons de semblables avec d'autres dominions, le mieux ce sera.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Honorables sénateurs, je désire faire quelques commentaires sur le traité, principalement au sujet de l'heureuse disposition des deux parties contractantes. Mes honorables collègues n'ignorent pas que les relations entre les deux pays étaient un peu tendues par suite de la dénonciation de l'ancien traité par le gouvernement précédent. Le parti que je représente dans ces murs ne s'est pas opposé à cette dénonciation, ayant blâmé ce traité parce qu'il causait du tort aux nôtres, disait-il. Toutefois, je tiens à louer maintenant l'attitude bienveillante de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie dans leurs tentatives de conclure de bons arrangements commerciaux avec d'autres parties de l'Empire. J'ai eu l'honneur de passer quelques semaines au Sud-africain, en 1925, avec les délégués de l'Association parlementaire. Le groupe comprenait des représentants du Canada et des autres dominions britanniques, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, cela va sans dire. Je me souviens qu'il y avait des membres du sénat et de la chambre basse d'Australie. Mes rapports avec les représentants de ces dominions devinrent très agréables, à tel point qu'au moment du départ pour Southampton, je me joignis aux Australiens, passant deux semaines avec eux sur l'Océan et quelque temps dans leurs pays. Durant ma courte visite, ils se montrèrent très hospitaliers. J'ai été frappé de l'attitude des Antipodiens envers la mère patrie, et de leur désir manifeste d'entretenir les plus cordiales relations, commerciales et autres, avec le reste des dominions. L'Australie est même plus britannique que nous. Sa population est en grande partie originaire du vieux pays et l'élément étranger est relativement peu nombreux. Ce pays-là et le Canada sont bien disposés l'un envers l'autre, comme ils doivent l'être, et il faudrait plutôt nous en prendre à nous, si nous changions d'attitude. Je ne pense pas qu'il y ait jamais lieu de le faire.